

Rapporteur : M. PASSERON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2025

oOo

FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA
CREATION POUR L'ANNEE 2025 (2ème JURY)

oOo

RAPPORT

Sur proposition du 2^{ème} jury réuni le mercredi 14 mai 2025, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer comme suit le montant des bourses de l'aventure et de la création pour l'année 2025 :

- 500 € à Madame Nita PONNOU, demeurant au 1 allée de l'Adour
- 92160 ANTONY, pour son projet solidaire « NUKOKO ».

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 20 Juin 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 43 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSEY, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

| | | | |
|---------------|--------------|--------------|-----------------|
| Mme PRECETTI | à M. MEDAN | Mme BERTHIER | à M. ARJONA |
| Mme LEON | à M. REYNIER | Mme LEMMET | à M. FOYER |
| Mme EL MEZOUE | à Mme RAFIK | Mme GODEFROY | à M. COURDESSES |

Mme GALLI est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2025 (2^{ème} Jury)

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement fixant les modalités d'attribution des bourses de l'aventure et de la création, adopté par délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2009 ;

Considérant la volonté de la ville d'attribuer des bourses à de jeunes antoniens de 16 à 25 ans présentant des dossiers de séjours à caractère sportif, de découverte, humanitaire ou de création artistique ;

Sur proposition du 2^{ème} jury réuni le mercredi 14 mai 2025,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} – Attribue la participation suivante :

- 500 € à Madame Nita PONNOU, demeurant au 1 allée de l'Adour – 92160 ANTONY, pour son projet solidaire « NUKOKO ».

ARTICLE 2 – Dit que la participation sera versée sous forme d'un premier acompte de 80%, le solde étant libéré à l'échéance de la réalisation et après l'exposition photos des Bourses de l'Aventure et de la Création.

ARTICLE 3 - Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au B.P. 2025.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme

Le Maire

